



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement



Groupe de la Banque Africaine de Développement

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification AGEROUTE SENEGAL

Avis d'appel d'offres national pour la fourniture de matériels informatiques pour le renforcement des comités de suivi locaux Dossier n° D/1681/F

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien « l'AS » du 20 décembre 2023.

2. AGEROUTE Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu des fonds de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de financer le Premier Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **la fourniture de matériels informatiques pour le renforcement des comités de suivi locaux** par appel d'offres ouvert.

3. AGEROUTE Sénégal sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels informatiques pour le renforcement des comités de suivi locaux.

Les prestations comprennent la fourniture, le flocage, la livraison, l'installation des matériels objet du présent appel d'offres.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures 00 minutes (heures locales) à compter du **12 janvier 2024** ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Secrétariat de la Cellule de passation des marchés
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)**

Sise à la Fann Résidence Rue F x, Rue David Diop, Dakar

Téléphone : +221 33 869 07 51

Fax +221 33 864 63 50

Courriel : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn adiokhane@ageroute.sn

Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- Fournir les états financiers des trois derniers exercices (2021,2022,2023) accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) ou organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises démontrant la solidité actuelle de la position financière du Candidat ;
- Avoir réalisé au moins un (01) marché similaire au cours des trois dernières années (2021,2022,2023) L'attestation de service fait délivrée par le client est requise ;
- Apporter la preuve de l'existence de moyens logistiques (véhicules de distribution en propriété ou en location) nécessaires à l'acheminement et à la distribution des fournitures dans les lieux de livraison indiqués.

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées dans les Etats membres de l'UEMOA sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) F CFA par versement au compte n° ° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus : au plus tard **le 13 février 2024 à 10h 30 mn**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse sus-mentionnée **le 13 février 2024 à 10 h 30 mn**.

Et comprendre une garantie de soumission émanant d'un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances d'un montant de : **quatre millions (4 000 000) F CFA**.

La garantie de soumission doit être valable vingt huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

LE DIRECTEUR GENERAL
Mamadou NDAO